

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM appuie les ébauches pour consultations de la LPMC et la LSMC

*Met en garde que les projets de loi doivent s'harmoniser avec les principes des lois
en vigueur sur les valeurs mobilières*

Mardi, 9 décembre 2014 (Toronto) – Dans son mémoire adressé aux gouvernements participants concernant les ébauches de consultation de la Loi provinciale sur les marchés des capitaux (LPMC) et de la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux (LSMC), l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) a insisté sur l'importance d'harmoniser le plus possible ces projets de loi avec les lois en vigueur pour éviter de perturber les marchés, de désorienter les participants au marché et de leur imposer des coûts inutiles. De plus, les lois existantes intègrent des principes de droit en valeurs mobilières qui ont été élaborés à la suite de nombreuses discussions et d'un vaste processus de consultation, et qui ont résisté à l'épreuve du temps.

L'ACCVM réitère son appui à la mise en place d'un organisme coopératif national en matière de réglementation des valeurs mobilières et elle souligne que le projet de régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC) :

- Rendra les marchés plus efficaces et plus concurrentiels à l'échelle mondiale;
- Constituera un seul porte-parole sur la scène internationale; et
- Augmentera les efficacités en établissant des priorités stratégiques.

Le mémoire de l'ACCVM énumère d'autres avantages, notamment :

« Le RCRMC protégera aussi les intérêts régionaux et fournira aux petites entreprises régionales une procédure plus simple pour mobiliser et amasser des capitaux, car il élimine l'arbitrage réglementaire, le chevauchement et le manque d'harmonisation des règles qui existent actuellement dans le système des valeurs mobilières provincial. Le RCRMC fournit un meilleur équilibre entre d'un côté la protection des investisseurs et la stabilité financière et de l'autre côté, l'efficacité du marché. De plus, il aidera les forces de l'ordre et les procureurs de la Couronne à appliquer le Code criminel partout au Canada ».

L'ACCVM a fourni un plan de recommandations pour profiter de ces avantages :

- La transition vers le RCRMC doit se faire en douceur pour éviter de générer des coûts supplémentaires aux participants au marché.

...plus

- Durant la transition vers le RCRMC, aucun changement important ne doit être apporté aux lois et pratiques actuelles sur les valeurs mobilières, incluant les dispenses discrétionnaires auxquelles se fient actuellement les participants au marché qui font affaire dans les provinces participantes.
- Le RCRMC ne doit pas imposer de fardeau réglementaire indu aux participants au marché des capitaux. Le pouvoir de réglementer le risque systémique doit être exercé judicieusement, en coordination très étroite avec les autres organismes de réglementation, comme le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada.
- Mise en place d'un barème de frais transparent, simplifié et unique pour renforcer l'efficacité au bénéfice des grandes et petites sociétés de courtage, et des participants au marché.
- Le processus d'adoption des politiques et règles devrait être transparent et ouvert, et tenir compte des intérêts et réserves des participants au marché et investisseurs de toutes les régions du Canada.
- La structure de gouvernance doit intégrer les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment des directives et procédures clairement définies basées sur les antécédents et l'expertise pour choisir et nommer les membres du conseil d'administration et de la haute direction de l'Autorité de réglementation.

Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM, a déclaré que l'association continuera à travailler avec les gouvernements participants pour que les projets de loi tiennent compte de ces recommandations.

Questionnements de l'ACCVM concernant les ébauches pour consultations

Malgré l'appui indéfectible de l'ACCVM pour la mise en place d'un organisme coopératif en matière de réglementation, M. Russell mentionne qu'il y a des problèmes avec les projets de loi et qu'ils doivent être réglés. Un des problèmes concerne les interactions entre le RCRMC et les ressorts non participants et l'organisme de réglementation le plus important du secteur, l'OCRCVM. Selon le mémoire :

« Il est indispensable que ces interactions n'augmentent pas les coûts des participants au marché ni qu'ils nuisent à leurs activités dans les ressorts non participants. L'ACCVM presse les gouvernements participants de fournir des lignes directrices sur leurs attentes concernant la structure des interactions et de préciser s'il y aura un régime de passeport révisé et amélioré ».

« Des lignes directrices doivent être fournies sur les liens de droit entre l'Autorité de réglementation nouvellement constituée et les ressorts non participants. De plus, comme l'organisme de réglementation le plus important pour nos membres est l'OCRCVM, nous voulons savoir comment continuera à s'exercer la surveillance des organismes d'autorégulation et qu'est-ce qui se passera avec la surveillance et la reconnaissance exercées par les ressorts non participants ».

Pour consulter d'autres questionnements contenus dans [le mémoire de l'ACCVM](#) (en anglais).

...plus

L'ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 160 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

Pour plus d'information, consultez le site accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis

Responsable des communications

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)

416 687-5475 – ligne directe

416 320-6920 – cellulaire

mgotzamanis@iiac.ca